



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Service public de la petite
enfance : remplacement de
deux membres du conseil
d'exploitation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance

Décision n° 16 04 07

Le président rappelle que, par délibération en date du 30 avril 2014, la composition du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance a été fixée à 19 membres répartis en deux collèges : 13 représentants de la communauté de communes (le président et un élu communautaire par commune) et 6 personnes qualifiées.

Depuis, deux membres ont démissionné : Monsieur Michel Guidi au collège des représentants des communes et Madame Anne-Marie Sambe au collège des personnes qualifiées.

Le président indique qu'il convient de procéder à leur remplacement en désignant deux nouveaux membres pour siéger au conseil d'exploitation.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Désigne pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance au collège de représentants des communes, en remplacement de Monsieur Michel Guidi :

Monsieur, Gérard Branda.

Désigne pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance au collège des personnes qualifiées, en remplacement de Madame Anne-Marie Sambe :

Madame Evelyne Laborde.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160401-160407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Le Président
E. MARI

